

NOTRE SERVICE DE BILLETTERIE

L'Association COMITE DES FETES DE LA ROCHELLE située au Parc des Expositions - 1 rue Henri Barbusse - 17043 LA ROCHELLE CEDEX 1 commercialise sur www.parcexpo-larochelle.net les billets de spectacles pour son compte et pour le compte des producteurs ou organisateurs de spectacles vivants.

I - ACHAT / COMMANDE DES PLACES :

L'Achat :

- Vous pourrez acheter vos billets pour différents spectacles en utilisant le panier.
- Dans le cas de spectacles numérotés, le service de gestion des places vous attribue les meilleures places disponibles dans la catégorie choisie.
- **Suite au règlement de votre panier, vous recevrez un email confirmant que votre commande de spectacles a bien été validée. Nous vous invitons à consulter votre messagerie électronique.**
- Le Comité des Fêtes de La Rochelle ne peut être tenu responsable des erreurs commises par l'acheteur lors de sa commande, telles que libellés erronés des coordonnées du destinataire, erreur d'horaire, erreur de n° de Carte Bancaire, de spectacle,... etc.

Le prix :

- Le prix des billets de spectacles sont indiqués en euros toutes taxes comprises incluant les frais de location hors participation aux frais de traitement et d'expédition indiqués.
- Différents types de tarifs peuvent vous être proposés notamment selon les manifestations.
- Concernant le tarif enfant, le tarif senior, lorsqu'ils sont proposés, vous pouvez être contrôlés à l'entrée du spectacle ainsi que dans la salle. Merci de vous munir de justificatifs sous peine de devoir payer la différence de prix entre le tarif spécifique et le tarif classique.
- Le Comité des Fêtes de La Rochelle se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Toutefois ces modifications seront sans effet sur les commandes ayant été préalablement payées.

II - PLANS DE SALLES ET LOCALISATION DES PLACES :

- Dans le cas des spectacles numérotés, vos places peuvent vous être indiquées sur un plan de salle si celui-ci est disponible, la localisation de vos places sur ce plan est fournie à titre indicatif. Si celles-ci ne vous conviennent pas, vous pouvez demander une nouvelle attribution de places. Cette condition ne peut s'appliquer qu'avant la validation de votre commande. En aucun cas, vous ne pourrez effectuer un changement de places après la validation de votre paiement.
- La localisation des places sur plan est fournie à titre indicatif, il peut arriver exceptionnellement, que pour des raisons techniques et/ou d'organisations, les producteurs ou le Comité des Fêtes de La Rochelle, soit dans l'obligation de modifier l'emplacement des places attribuées. Les plans ne constituent en aucun cas un engagement contractuel de la part du Producteur ou du Comité des Fêtes de La Rochelle sur l'emplacement réel des places attribuées. Toutefois, le Comité des Fêtes de La Rochelle s'efforcera de respecter les desiderata dans la mesure du possible.
- Pour les réservations par téléphone, le Comité des Fêtes de La Rochelle ne pourra être tenu responsable d'une éventuelle incompréhension entre l'opératrice et le client.

III - LE PAIEMENT :

- Le paiement par carte bancaire (Carte Bleue, Visa et Mastercard) est complètement sécurisé, toutes les données relatives à votre carte bancaire sont transférées en langage crypté.
- Toute commande validée rend la vente ferme et définitive.
- Toute modification ou annulation de l'achat est impossible.
- **Toute réservation (courrier, téléphone) non réglée dans un délai de 7 jours, sera automatiquement annulée.**
- Lorsque vous cliquez sur le bouton « valider » après le processus de commande, vous déclarez accepter celle-ci ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente. Les données enregistrées par le Comité des Fêtes de La Rochelle constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par le Comité

des Fêtes de La Rochelle et ses clients. Les données enregistrées par le système sécurisé de paiement constituent la preuve des transactions financières.

- Suite au paiement de votre commande et après traitement de celle-ci par le Comité des Fêtes de La Rochelle, vous recevrez un email confirmant que la commande de spectacles a bien été traitée. Nous vous invitons à consulter votre messagerie électronique.

IV - LE RETRAIT ET L'ENVOI DES BILLETS :

- Dans une grande majorité des cas, vos billets seront édités et envoyés dès le lendemain de votre commande sauf week-end.
- Attention, dans le cas des places non numérotées, nous vous recommandons vivement l'envoi en recommandé avec signature car aucun duplicata ne peut être délivré en cas de perte ou de vol, nous nous déchargeons de toute responsabilité dans le cas d'un choix en courrier simple.
- **A moins de 7 jours avant la date de l'événement les billets ne pouvant plus être envoyés, ils sont à retirer à la billetterie du Parc des Expositions de La Rochelle (Les billets ne peuvent être retirés le jour du spectacle).**
- L'adresse de livraison est celle que vous indiquez lors de votre commande.

Ci-après les différents cas :

Envoi de billets en France jusqu'à 7 jours avant la date de l'événement :

Type d'envoi disponible	Explication	Frais d'envoi et de dossier en Euro	Délai d'envoi	Délai de réception *
Courrier Simple	Envoi postal par lettre simple. Cet envoi n'est pas conseillé si les billets sont non numérotés (dans ce cas le Parc des Expositions se décharge de toute responsabilité, aucun duplicata ne pourra être délivré).	3,30 euros TTC	1 à 2 jours sauf week-end	3 à 5 jours
Envoi recommandé avec signature	Possibilité de tracer en temps réel sur internet où se situe votre pli. Recommandé en cas d'envoi de billets non numérotés (placement libre)	7,40 euros TTC	1 à 2 jours sauf week-end	3 à 5 jours

Retrait au Parc Expo ou Commandes 7 jours avant la date de l'événement :

Type d'envoi disponible	Explication	Frais d'envoi et de dossier en Euro
-------------------------	-------------	-------------------------------------

Les billets seront à retirer à la billetterie du Parc des Expositions de La Rochelle (Aucun retrait possible le jour du spectacle).

Horaires d'ouverture : **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 & de 13h30 à 17h.**

Retrait Parc Expo**	Pour vous garantir un maximum de sécurité, le retrait de vos billets à la billetterie ne pourra s'effectuer sans la présence physique de la personne enregistrée comme client, munie de sa Carte d'Identité. VOS BILLETS NE POURRONT ETRE DELIVRES A UNE TIERCE PERSONNE , même munie de votre carte d'identité. Vous pouvez retirer vos billets dès le jour de votre réservation et au maximum une semaine avant la manifestation, dans la limite des horaires et des jours d'ouverture de notre billetterie. Attention : toute commande de billet non retirée, ne peut-être sujette à réclamation et donc induire un remboursement.	0 euros / Gratuit
---------------------	--	-------------------

*Sous réserve du bon acheminement par les services de La Poste. Le Comité des Fêtes de La Rochelle ne peut être tenu responsable en cas de non acheminement, ou de retard de livraison des billets.

V - MODIFICATION, UTILISATION, ANNULATION, REMBOURSEMENT

Modification :

- Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L. 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets de spectacles ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.
- L'acheteur doit au moment de la remise du billet pour une vente au guichet, vérifier le nom, la date et l'heure du spectacle ainsi que le prix y figurant. Aucune réclamation ne sera admise par la suite.

- **Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés, même en cas de perte ou de vol**, il ne sera fait aucun duplicata du billet. Leur revente est interdite (loi du 27 juin 1919) sauf en cas d'annulation d'un spectacle et de décision par l'organisateur du remboursement des billets.

Utilisation :

- Le Parc Expo ne peut être tenu pour responsable :
 - En cas d'annulation ou de report du spectacle
 - Du contenu du spectacle
 - Du changement éventuel de 1ère partie
 - De la distribution artistique
 - De toute modification du programme
 - Des horaires du concert
- Le bénéficiaire du billet doit se conformer aux règlements et aux us de la salle, quelque soit le spectacle.
- Lors du contrôle à l'entrée du lieu de l'événement, une pièce d'identité, avec photo, en cours de validité pourra vous être demandée et elle devra correspondre au nom inscrit sur le billet si celui-ci est nominatif.
- En règle générale, les accès sont fermés dès le lever du rideau. Après le début de la représentation, les places numérotées ne sont plus garanties. Les spectateurs retardataires ne peuvent prétendre à des places réservées et ne sont introduits dans la salle qu'en fonction de l'accessibilité.
- Aucun remboursement ou dédommagement ne sera retenu pour une arrivée tardive ou le manquement d'une partie du spectacle.

Annulation, Remboursement :

- En cas de remboursement décidé par l'organisateur celui-ci n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet.
- En cas d'annulation de la manifestation, seul le prix du billet sera remboursé dans un délai maximum de 30 jours après la date prévue du concert, les frais de transports, d'hôtellerie, de gestion, d'envoi... n'étant pas remboursés. Seul le prix du billet sera remboursé.
- Si le spectacle doit être interrompu au-delà de la moitié de sa durée, le(s) billet(s) ne sera pas remboursé(s).
- A l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date, d'horaire de spectacle pour lequel vous avez réservé des places, vous acceptez que le Comité des Fêtes de La Rochelle dans la mesure du possible, lorsqu'il aura été prévenu par l'organisateur, puisse utiliser les coordonnées que vous avez transmis lors de la réservation pour vous tenir informés de la marche à suivre.

VI - RESPONSABILITE

- Il est interdit de photographier, de filmer, d'enregistrer les spectacles par quelque moyen ou support quel qu'il soit, sous peine d'engager sa responsabilité en violation du droit à l'image et autres principes juridiques de propriété intellectuelle. Les objets pourront être mis en consigne à l'entrée de l'établissement. En cas de vol ou de perte de ces objets, la direction de la salle ne pourra être tenue pour responsable. Si le propriétaire d'un objet non autorisé (appareils photos, appareils d'enregistrement sonore et/ou audiovisuels,...) refuse de s'en séparer, l'accès de la salle lui sera refusé sans remboursement du billet.
- L'usage du téléphone portable est interdit dans la salle durant le spectacle.
- Il est formellement interdit de fumer dans la salle.

VII - SUIVI DES COMMANDES, RESERVATIONS ET RECLAMATIONS

Notre équipe reste à votre disposition pour toutes informations ou renseignements :

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 & de 13h30 à 17h.

05 46 30 08 58 - www.parcexpo-larochelle.net. **Les modes de réservations possibles au Parc Expo de La Rochelle :**

- L'envoi du « Bulletin de Réservation » par voie postale, accompagné d'un règlement par chèque et d'une enveloppe timbrée.
- Par téléphone au 05 46 30 08 58, règlement par chèque ou par CB à distance avec un surcoût de 0,90 euros pour l'envoi des billets.
- Par internet, 24h/24 - 7j/7 sur notre site de vente en ligne.
- A notre Service Spectacles au Parc Expo de La Rochelle :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 & de 13h30 à 17h .

VIII - MODIFICATION DES DONNEES ET DROIT A L'INFORMATION

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, aux informations vous concernant.

Pour toutes modifications des données, contactez le Parc Expo de La Rochelle :
PARC DES EXPOSITIONS DE LA ROCHELLE
Comité des Fêtes de La Rochelle
1 rue Henri Barbusse
17043 LA ROCHELLE CEDEX 1
Tél. : 05 46 30 08 58
www.parcexpo-larochelle.net
contacts@parcexpo-larochelle.net

En communiquant votre adresse email au Parc Expo La Rochelle, vous acceptez dès lors de recevoir les informations du Parc Expo La Rochelle. Les informations que vous nous communiquez sont à l'usage exclusif du COMITE DES FETES DE LA ROCHELLE conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978.

IX - DROIT APPLICABLE

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française.
En cas de litige, les tribunaux rochelais sont seuls compétents.